

# COURSES SUR PISTE



REGLEMENT PARTICULIER 2017

N° d'épreuve FFM	754	Organisateur
Moto-Club	MOTO CLUB DE TAYAC	
N° d'affiliation	C1418	
Date	16 SEPTEMBRE 2017	
Lieu	TAYAC (33)	
Organisateur technique	BENOIT VERGEZ-BICAT	
Adresse	12 LA BERRINE - 33910 BONZAC	
E-mail	motoclubtayac@gmail.com	
Téléphone	06.16.25.31.69	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean-Noël BARES	Licence :
Directeur de course adjoint	Gilles AUDUREAU	Licence :
Délégué FFM	Patrick GORET	Licence :
Arbitre	Laurent SAMBARREY	Licence :
Juge de départ	Philippe LAMARQUE	Licence :
Commissaire technique responsable	Patrice CHAVERON	Licence :

## Article 3 Catégories & Engagements

### ★ Championnat de France

- Championnat de France Long-Track
  - Elite  National  Espoir  250cc
- Championnat de France de Flat-Track
- Championnat de France de Grass-Track Side-Car
- Championnat de France de Speedway
  - 500cc  250cc
- Championnat de France à l'Ancienne
  - 500cc  250cc
- Championnat de France de Courses sur Piste
  - Kids  85-129cc
- Ligue Nationale de Speedway

### ★ Coupe du Monde

- Coupe du Monde de Long-Track 250
- Coupe du Monde de Speedway 250

### ★ Courses hors Championnat

- ↳ Long-Track/Grass-Track :
  - Inter sur invitation  Open  85-129cc
  - Européen sur invitation  Side-Car  250cc  Kids
- ↳ Speedway :
  - Inter sur invitation  Européen sur invitation  500cc
- ↳ Short-Track :
  - Solo

### ★ Championnat du Monde

- Championnat du Monde de Long-Track
  - Finale  Qualif  Challenge
- Championnat du Monde de Speedway
  - Speedway  Speedway -21ans

### ★ Championnat d'Europe

- Championnat d'Europe de Grass-Track
- Championnat d'Europe Coupe Jeunes 125cc
- Championnat d'Europe de Side-Car
- Championnat d'Europe de Speedway
  - Speedway  Speedway - 21 ans

### ★ Trophée d'Or FIM

- 125cc

### Engagement :

Site Internet-----www.engage-sports.com  
Contact-----Gwenaëlle Amaro  
Adresse-----74, Avenue Parmentier - 75011 Paris  
Téléphone -----01 49 23 85 64  
E-mail-----gamaro@ffmoto.com

## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)  non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... DR DEFORGES / DR MONTASSER

Nombre de secouristes ..... 14 à 16 secouristes

Nombre d'ambulance(s) ..... 2 ambulances

Hôpital le plus proche ..... LIBOURNE

Temps de trajet (en min) ..... 30 MIN

## Article 7 Le site de pratique

### Accès :

Nom du site ..... CIRCUIT JACQUES ROSSIGNOL

Adresse ..... NARDOU - 33570 TAYAC

### Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 400M

Largeur minimum de la piste ..... 14M

Nombre d'OCP\* ..... 6

\*Officiels Commissaires de Piste



**Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**

### Visa du Moto-Club

Date : 24/03/2017

VERGE  
Z-  
BICAT  
BENOIT  
MOTO CLUB DE TAYAC

Signature  
numérique de  
VERGEZ-BICAT  
BENOIT  
Date :  
2017.03.22  
14:05:21+01'00'

### Visa de la Ligue

Date : 31 août 2017



### Visa de la FFM

Date : 08/09/2017

Numéro : 17/0881



Sous réserve de l'inscription  
de l'attestation d'assurance

Siège social : Mairie de Tayac - 33570 TAYAC  
75011 Paris - 75011 Paris  
Tél. 06 16 25 31 69 - Fax 05 57 74 23 59  
Siret 418 645 180 0013

Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation  
01 49 23 77 09 - Fax 01 49 23 77 23 - e-mail : epreuves@ffmoto.com - www.ffmoto.org

# HORAIRES PREVISIONNELS



REGLEMENT PARTICULIER 2017

N° d'épreuve FFM..... 753  
Moto-Club..... MOTO CLUB DE TAYAC  
N° d'affiliation..... C1418  
Lieu..... TAYAC (33)

Organisateur

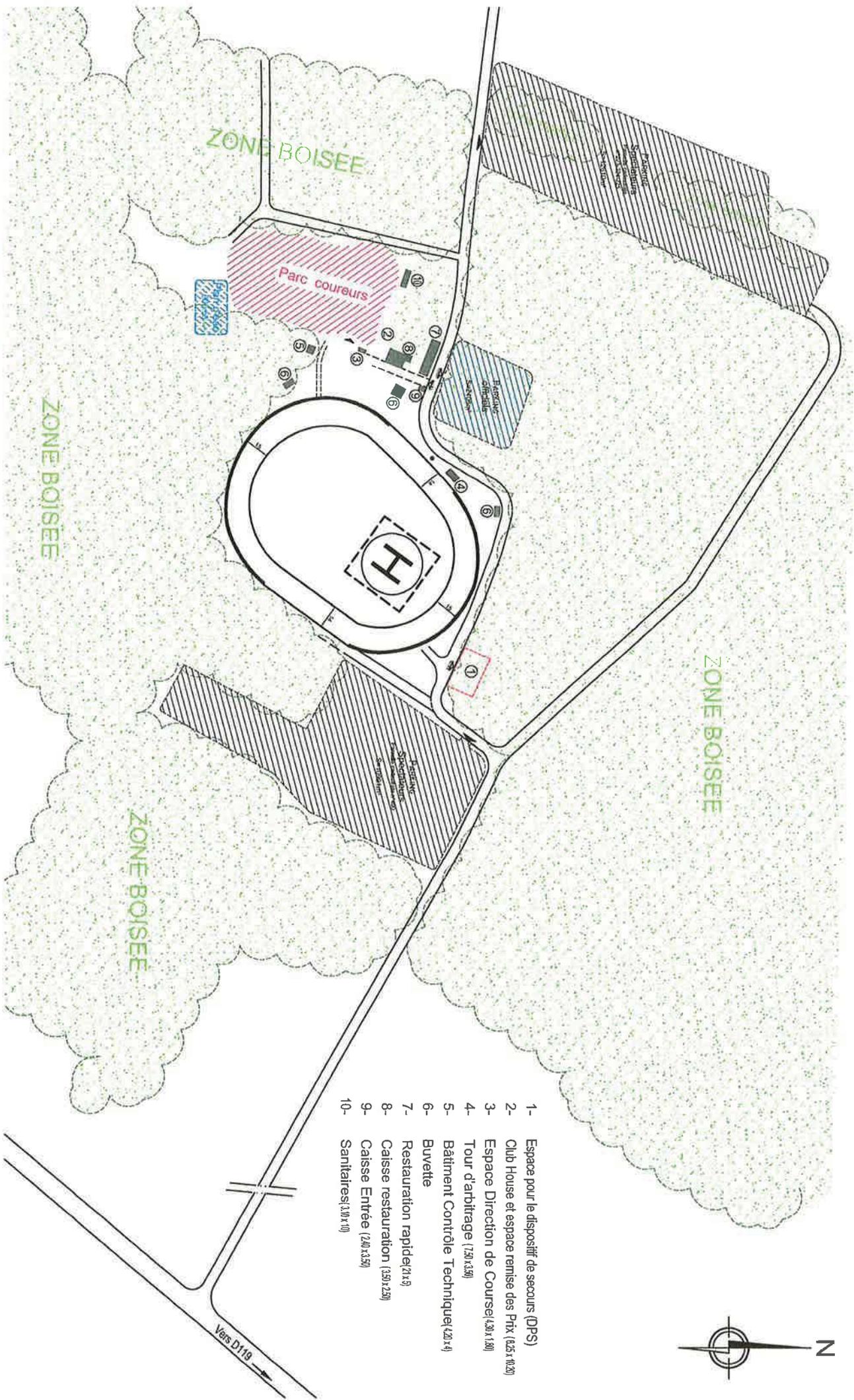
Date..... 16 SEPTEMBRE 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8H00	10H00	<b>Contrôles administratifs</b>	TOUTES	2H
10H00	12H30	<b>Contrôles techniques</b>	TOUTES	2H
13H00	16H00	<b>Essais Libres</b>	TOUTES	2H15
16H15	16H30	<b>Briefing pilotes</b>	TOUTES	15 MIN
17H00	20H30	<b>Manche</b>	TOUTES	3H30
20H45		<b>Remise des Prix</b>	TOUTES	15 MIN



# PLAN DE SITUATION

Installations  
Ech 1/500e



**ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE**  
**RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR**  
**VALANT ATTESTATION**

N° D'ADHÉSION : 794204 /217 197

ASSURE : MOTO CLUB DE TAYAC MAIRIE 33570 TAYAC

COMPÉTITION : CHAMPIONNAT DE France DES COURSES SUR PISTES  
LIEU :CIRCUIT JACQUES ROSSIGNOL

CATEGORIE : NATIONALE  
N° D'AGRÉMENT : 754

DURÉE : 1 JOUR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 16/09/17

JUSQU'AU : 16/09/17

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

PRIME 1736.40 €

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

Franchise :

La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui

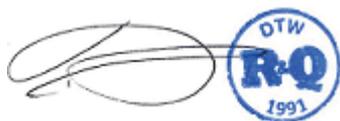
La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

\* Police souscrite par la FFM au nom de

qui lui est affiliée.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited,

Preneur d'assurance [signature]



Date 07/09/2017

**GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance**

Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – <http://www.grassavoie.com>

Société par actions simplifiée au capital social de 1 432 600 € – 311 248 637 RCS Nanterre – N° FR 61311248637

Courtier inscrit auprès de l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)

Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel), 61 Rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9